



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **20 mai 2026**

Objet : Convention d'initialisation de l'opération programmée d'intensification du photovoltaïque en autoconsommation collective, dans le cadre de l'AMI "Expérimentation pour le développement des projets photovoltaïques en autoconsommation collective portés par les citoyens dans les Hauts-de-Seine" - Expérimentation d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective à Malakoff

Nombre de membres composant le conseil : 39		N° DEL2026_51
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le : Publiée le : Exécutoire le :
Présents:	37	
Représentés (ayant donné mandat):	2	
Absent excusé (sans mandat):	0	

L'an deux mille vingt six, le vingt mai à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Sonia FIGUERES**, Maire.

Etaient Présents :

Madame Sonia Figuères - Monsieur Hugo Poupard -
Madame Vanessa Ghiati - Monsieur Antonio Oliveira -
Madame Virginie Aprikian - Monsieur Jean-Michel Poullé -
Madame Victorine Prévost-Meyniac - Monsieur Saliou Ba -
Madame Marianne Dutheil - Monsieur Farid Hemidi -
Madame Pauline Demoures - Monsieur Thomas François -
Madame Marion Levrard - Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez -
Madame Fatou Sylla - Monsieur Philippe Amariat - Monsieur Jean-René Doaré - Monsieur Michael Goldberg - Madame Manon Goudeau -
Monsieur Pierre-François Koechlin - Madame Alice Labro-Dellion -
Monsieur Bertrand Naut - Madame Marine Teste - Monsieur Alain Yelnik -
Madame Lina Bassot - Madame Marie-Hélène Tiné -
Madame Narjiss Sakhi - Monsieur Rodéric Aarsse -
Madame Emmanuelle Jannès - Monsieur Antoine Raffi -
Madame Anaïs Lunet - Monsieur Yanice Akkari -
Monsieur Roger Pronesti - Madame Hélène Pruvost -
Monsieur Patrick Rouchouse - Monsieur Arthur Courant -
Madame Pauline Pawlotsky

Avaient donné mandat :

Monsieur Christian Deguis à Monsieur Pierrick Chollet-Rodriguez
Madame Muriel Pomponne à Monsieur Antonio Oliveira

Secrétaire de séance : Monsieur Naut en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026 à 15 h 04
Publié le 02/06/2026
ID : 092-219200466-20260601-DEL2026_51-DE



CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 20 mai 2026

Registre des délibérations Délibération n° DEL2026_51

Objet : Convention d'initialisation de l'opération programmée d'intensification du photovoltaïque en autoconsommation collective, dans le cadre de l'AMI "Expérimentation pour le développement des projets photovoltaïques en autoconsommation collective portés par les citoyens dans les Hauts-de-Seine" - Expérimentation d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective à Malakoff

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet de convention d'initialisation de l'opération programmée d'intensification du photovoltaïque en autoconsommation collective, dans le cadre de l'AMI « Expérimentation pour le développement des projets photovoltaïques en autoconsommation collective portés par les citoyens dans les Hauts-de-Seine », pour le projet intitulé « Expérimentation d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective à Malakoff », projet de convention annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Ville est engagée en faveur de l'atténuation du réchauffement climatique et de la production d'énergie renouvelable depuis de nombreuses années et qu'elle souhaite aller plus loin dans cet engagement et favoriser l'accélération du développement de ces énergies sur son territoire ;

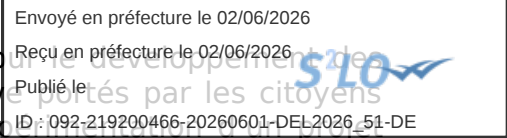
Considérant qu'en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la DRIEAT et la Métropole du Grand Paris en juillet 2025, la Ville a déposé un projet visant à communiquer et informer les usagers sur le photovoltaïque, mieux connaître le potentiel de production photovoltaïque du patrimoine bâti propriété de la Ville, tester l'opportunité de mise en place de boucles d'autoconsommation collective, accélérer le déploiement de la production d'énergie photovoltaïque locale, et réduire la facture énergétique et l'empreinte carbone de la Ville ;

Considérant que le dossier de candidature a reçu un avis favorable et que la Préfecture des Hauts-de-Seine a notifié l'attribution d'une subvention du projet au titre du Fonds vert ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention d'initialisation de l'opération programmée d'intensification du photovoltaïque en autoconsommation

collective, dans le cadre de l'AMI « Expérimentation pour des projets photovoltaïques en autoconsommation collective dans les Hauts-de-Seine », pour le projet intitulé « Expérimentation photovoltaïque en autoconsommation collective à Malakoff », convention annexée à la présente délibération.



Article 2 : AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 3 : DIT QUE les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 39 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr